

JANVIER 2011

LES BÉNÉFICES DE L'AUTONOMIE DES UNIVERSITÉS

pour les **étudiants**,
les **enseignants-chercheurs**,
les **personnels**, les **universités**
et les **partenaires**



www.enseignementsup-recherche.gouv.fr



Ministère de l'Enseignement
supérieur
et de la Recherche
1, rue Descartes
75231 Paris cedex 05



L'AUTONOMIE, UN ACCÉLÉRATEUR DE CHANGEMENTS DANS LES UNIVERSITÉS

L'autonomie **c'est plus de libertés** et plus de responsabilités pour les universités françaises. Instaurée par la loi du 10 août 2007, l'autonomie libère leurs énergies, renforce leur **réactivité** et leur donne plus de **légitimité** face à leurs partenaires : elles peuvent bâtir un projet d'établissement, faire des choix stratégiques, mener une véritable politique de recrutement, gérer un budget global de manière à assurer une nouvelle mission d'insertion professionnelle des étudiants... Le passage à l'autonomie est **un véritable tournant** et représente un transfert sans précédent : leur budget double et inclut la gestion des emplois et la masse salariale.

Concrètement, les universités autonomes **disposent de tous les leviers** pour organiser leurs formations en fonction des besoins de leurs étudiants et de la situation de l'emploi, faire émerger de nouvelles niches d'excellence scientifique, recruter des chercheurs de haut niveau, valoriser l'engagement des personnels par des primes, créer des fondations, développer les coopérations avec les entreprises... Et pour être plus réactives sur la scène **internationale**.

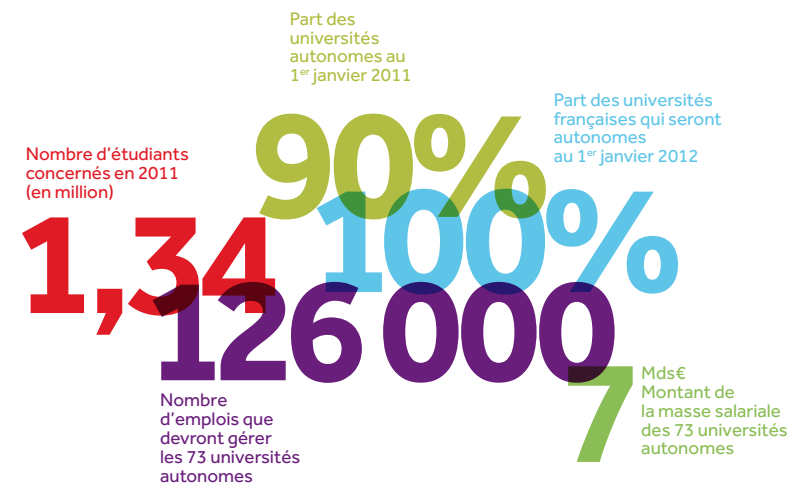
En contrepartie, elles seront **évaluées** sur la qualité de leur production scientifique et leur capacité à faire réussir et à insérer les étudiants.

3 L' AUTONOMIE, UN ACCÉLÉRATEUR DE CHANGEMENTS DANS LES UNIVERSITÉS

4/5 **100 % DES UNIVERSITÉS AUTONOMES À L'HORIZON 2012**

AUTONOMIE : LES BÉNÉFICES POUR LES :

- 6/8 **ÉTUDIANTS**
- 9/11 **ENSEIGNANTS-CHERCHEURS**
- 12/14 **PERSONNELS** INGÉNIEURS, TECHNIQUES, ADMINISTRATIFS ET DES BIBLIOTHÈQUES
- 15/18 **UNIVERSITÉS**
- 19/21 **PARTENAIRES**
- 22/23 **OPÉRATION CAMPUS**



100% DES UNIVERSITÉS AUTONOMES À L'HORIZON 2012

La loi du 10 août 2007 sur l'autonomie des universités prévoit que les 83 universités françaises seront autonomes en 2012. L'autonomie des universités s'accompagne d'un engagement financier inédit de l'Etat : 50 % d'augmentation du budget de l'enseignement supérieur sur 5 ans, soit au total 15 Mds€ de crédits publics supplémentaires pour les universités.

1^{ER} JANVIER 2009:

18 UNIVERSITÉS DEVIENNENT AUTONOMES

Aix-Marseille 2, Cergy-Pontoise, Clermont-Ferrand 1, Corte, La Rochelle, Limoges, Lyon 1, Marne-la-Vallée, Montpellier 1, Mulhouse, Nancy 1, Paris 5, Paris 6, Paris 7, Saint-Etienne, Strasbourg, Toulouse 1, Troyes.

1^{ER} JANVIER 2010:

33 UNIVERSITÉS PASSENT

À L'AUTONOMIE, SOIT AU TOTAL

51 UNIVERSITÉS AUTONOMES

Aix-Marseille 1, Aix-Marseille 3, Angers, Avignon, Franche-Comté, Bordeaux 1, Bordeaux 2, Brest, Clermont-Ferrand 2, Compiègne, Dijon, Grenoble 1, Lille 2, Littoral, Lorient, Lyon 3, Metz, Montbéliard, Montpellier 2, Nantes, Nice, Paris 2, Paris 11, Paris 12, Paris 13, Pau, Poitiers, Rennes 1, Rennes 2, Toulouse 3, Tours, Valenciennes, Versailles-Saint-Quentin.

À ces 33 universités, s'ajoutent

6 établissements d'enseignement supérieur:

Ecole normale supérieure d'Ulm, Ecole normale supérieure de Lyon, Ecole normale supérieure Lettres et sciences humaines de Lyon, Institut national polytechnique de Grenoble, Institut national polytechnique de Lorraine et Institut national polytechnique de Toulouse.

1^{ER} JANVIER 2011:

22 UNIVERSITÉS PASSERONT

À L'AUTONOMIE, SOIT AU TOTAL

73 UNIVERSITÉS AUTONOMES

Amiens, Arras, Bordeaux 3, Bordeaux 4, Caen, Chambéry, Evry, Grenoble 2, Le Havre, Le Mans, Lille 1, Nancy 2, Nîmes, Nouvelle-Calédonie, Orléans, Paris 1, Paris 3, Paris 4, Paris 9, Reims, Rouen, Toulouse 2.

À ces universités s'ajoutent 8 établissements:

Ecole normale supérieure de Cachan, Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Bourges, Ecole nationale supérieure de Chimie de Montpellier, Ecole centrale de Nantes, Ecole centrale de Paris, Ecole nationale d'ingénieurs de Tarbes, Institut national des sciences appliquées de Rouen, Chimie ParisTech.

Fin 2012:

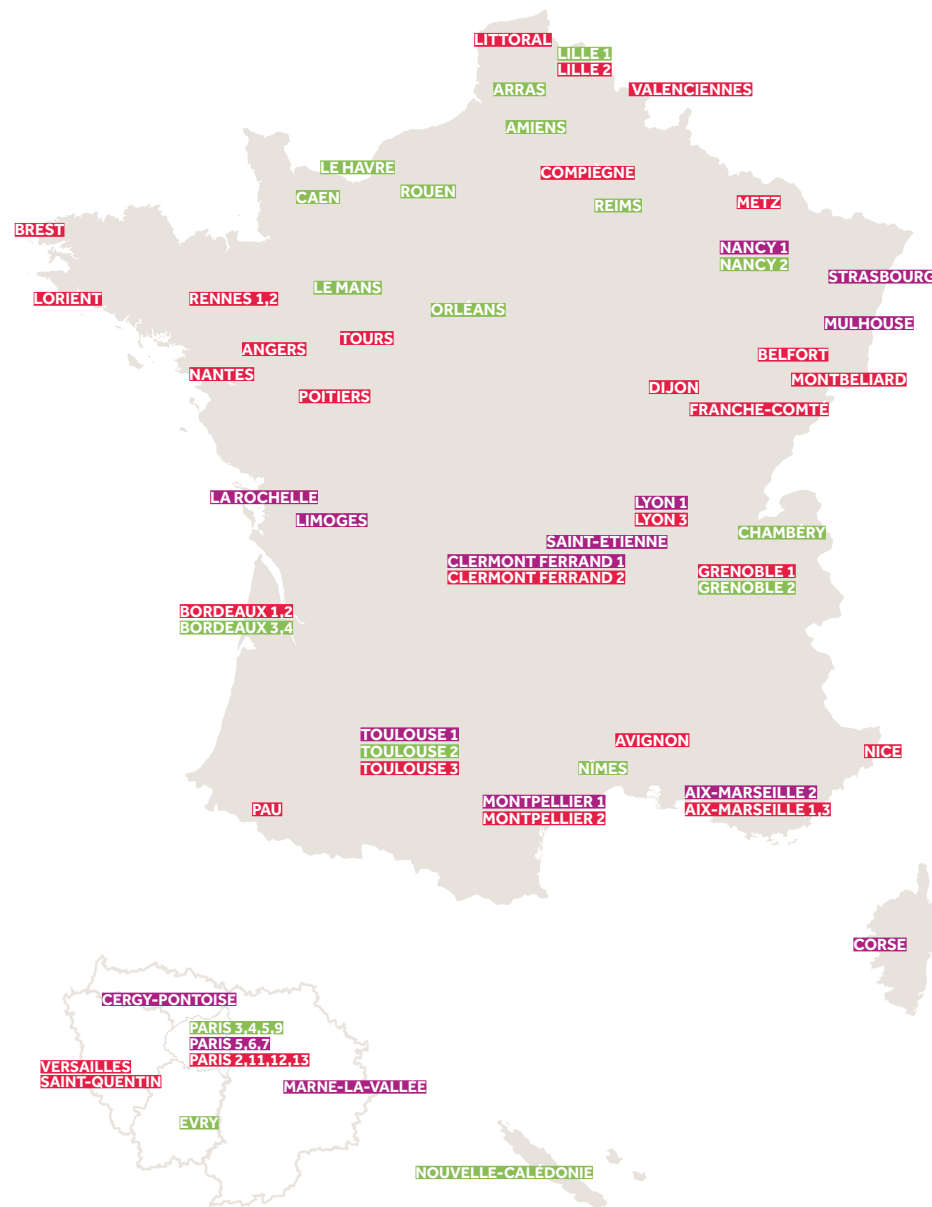
les 83 universités françaises seront autonomes

UNIVERSITÉS AUTONOMES :

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2011

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2010

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2009





AUTONOMIE: LES BÉNÉFICES POUR LES ÉTUDIANTS

Avec l'autonomie, les universités deviennent plus attractives. L'esprit d'innovation s'y déploie, les conditions d'études s'améliorent, l'offre de formations s'élargit, l'accueil et l'accompagnement se renforcent, les plateformes d'orientation et d'emploi se multiplient, l'épanouissement personnel est mieux pris en compte...
Objectif : favoriser la réussite des étudiants.

DES FORMATIONS ATTRACTIVES ET UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

L'université d'Aix-Marseille 1 met en place près de 16 000 heures de tutorat individuel pour les étudiants de licence, renforce les outils numériques sur le campus avec l'installation de bornes wifi et d'une web-TV.

L'université de Bordeaux 1 renforce les dispositifs d'aide aux étudiants les plus fragiles grâce au développement du tutorat, la mise en place de semestres de réorientation, ou encore la création de passerelles entre cycles longs et cycles courts.

L'université de Franche-Comté implante des salles de visioconférence sur tous les sites, développe la couverture wifi du campus, met en place un Pass SNCF-Bus gratuit pour faciliter les déplacements des étudiants inscrits dans un diplôme commun à l'Université de Franche-Comté (Besançon) et l'Université de Bourgogne (Dijon), et propose plus de 200 emplois-étudiants au sein de l'université.

L'université de La Rochelle renforce la fonction d'enseignant référent et allège les effectifs des travaux dirigés (24 étudiants au lieu de 40) pour un meilleur encadrement des étudiants, propose des aides notamment en rédaction, compréhension linguistique et méthodologie de recherche documentaire dès la fin du premier semestre.

L'université de Lille 2 met à la disposition des étudiants un centre de ressources de langues équipé de supports numériques et animé par des étudiants moniteurs.

« L'autonomie nous a donné plus de légitimité pour imposer nos choix, ce qui a eu un impact positif sur l'insertion professionnelle de nos étudiants et en particulier des doctorants. »

Sylvie Faucheux, présidente de l'université de Versailles-Saint-Quentin

L'université de Lorient généralise les modules « Projet personnel professionnel » à l'ensemble des étudiants de l'université et crée un groupe de travail « université-lycées », avec des moyens dédiés, chargé d'identifier les difficultés rencontrées lors du passage de la terminale à la première année d'université et de proposer des solutions pour y remédier.

L'université de Lyon 1 propose des ressources pédagogiques pouvant être podcastées par les étudiants, développe un projet de réseau social universitaire, met en place une évaluation des enseignants, un suivi de l'insertion professionnelle des étudiants et l'animation d'une association des anciens élèves.

L'université de Metz crée un bureau de la vie doctorale avec un guichet unique assurant un suivi personnalisé des doctorants depuis l'inscription jusqu'à la soutenance de thèse, et développe les emplois étudiants (485 emplois proposés pour 2009-2010).

L'université de Montpellier 1 développe l'aide aux étudiants en situation d'échec grâce à des cours en petits groupes et met en place une évaluation des enseignants.

L'université de Nancy 1 met en place une ouverture tardive des bibliothèques en période de préparation d'examen, renforce l'encadrement pédagogique, développe un suivi personnalisé des étudiants et organise l'immersion de classes de lycées à l'université.

L'université Paris Diderot (Paris 7) développe les tutorats individualisés en 1^{re} année de licence et met en place des ressources pédagogiques en ligne.

UNE POLITIQUE D'ORIENTATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE INNOVANTE

L'université d'Aix-Marseille 2 met en place un bilan de compétences à l'entrée de la licence pour évaluer les besoins des étudiants et les conseiller (800 étudiants concernés), développe un module de sensibilisation aux métiers, crée un site d'information sur l'insertion professionnelle avec des offres de stages, une « CV-thèque », un carnet d'adresses d'entreprises et un réseau social pour les anciens.

L'Université de Cergy-Pontoise met en place des contrats de suivi individualisés de parcours « Lycée-université-emploi », crée un espace entrepreneuriat et met en place un dispositif complet de recherche de stage et d'emploi (plateforme, atelier de formation, soutien des étudiants sensibles...).

L'université de Clermont 1 met en place un dispositif d'orientation interactive à destination des lycéens avec des modules d'autoévaluation et des informations sur les débouchés des différentes filières, elle renforce son bureau d'aide à l'insertion professionnelle et signe des accords avec Pôle emploi pour développer des actions destinées à faciliter l'accès à l'emploi des jeunes diplômés (mise en place d'un site web pour diffuser les offres d'emplois et déposer des CV, modules d'aides à la construction du projet professionnel...).

L'université de La Rochelle met en place un bureau d'aide à l'insertion professionnelle avec un accompagnement personnalisé des étudiants (atelier pour apprendre à faire un CV, création d'une banque de données permettant de consulter des offres de stage et d'emploi classées par type d'activité professionnelle...).

L'université de Montpellier 1 expérimente un outil numérique permettant d'accompagner les étudiants dans leur orientation et leur insertion professionnelle.

L'université de Nancy 1 propose une formation à l'insertion professionnelle dans les cursus et crée une plateforme « insertion emploi » dans le cadre du bureau d'aide à l'insertion professionnelle lorrain.

L'université Paris Diderot (Paris 7) crée un centre de formation des doctorants à l'insertion professionnelle (60 modules de formation complètent les formations disciplinaires) et développe des Unités d'enseignement de pré-professionalisation pour les étudiants de Licence.



AUTONOMIE: LES BÉNÉFICES POUR LES ENSEIGNANTS- CHERCHEURS

Les efforts des universités sont très importants en direction des enseignants chercheurs, notamment afin de mieux valoriser leur investissement et leurs responsabilités.

UNE POLITIQUE DE RECHERCHE ET DE RESSOURCES HUMAINES AMBITIEUSE

L'université d'Aix-Marseille 2 met en place des outils pour faire venir des jeunes à très fort potentiel, avec des chaires d'excellence pour lesquelles est prévue une dotation globale de près de 100 000 € et des possibilités de rémunérations élevées. Par ailleurs, son ambition est d'accueillir un nobélisable.

L'université de Bordeaux 1 effectue des recrutements de qualité grâce à des chaires d'excellence associées à un dispositif indemnitaire attractif. En 2011, elle expérimentera la délégation globale de gestion, en partenariat avec le CNRS, qui donne à l'université hébergeant les laboratoires le mandat de gestion.

L'université de Cergy-Pontoise met en place des mesures pour recruter des Professeurs de haut niveau au plan international en leur permettant de mener à bien un projet et de monter une équipe, en leur offrant des décharges de service, un accompagnement financier et humain.

L'université de Lorient propose des dispositifs d'aide à la mobilité des chercheurs afin de faciliter leur accueil en délégation dans des organismes de recherche reconnus sur la plan national.

« L'autonomie, c'est une plus grande souplesse pour l'embauche et la rémunération d'enseignants, de chercheurs et d'administratifs. Avec l'enveloppe financière transférée par l'État, nous sommes libres de bouger les lignes. Et il existe maintenant une adéquation entre l'argent donné et les résultats d'une évaluation à partir d'indicateurs. »

Manuel Tunon de Lara, président de Bordeaux 2

Attirer les meilleurs talents à l'université

- Des possibilités d'avancement accéléré pour tous les personnels notamment les enseignants-chercheurs : par exemple, doublement du taux de promotion des maîtres de conférences et des professeurs en 3 ans.
- Un début de carrière revalorisé pour les jeunes maîtres de conférences : leur rémunération a été augmentée de 240 à 510 € bruts par mois, soit 12 à 25 % d'augmentation immédiate grâce à la prise en compte du doctorat et des activités contractuelles antérieures.
- Mise en place de chaires entre universités et organismes de recherche : les maîtres de conférences recrutés dans le cadre de ces chaires bénéficient d'une prime significative d'au moins 6 000 € à 15 000 € (prime de recherche et d'encadrement doctoral) et d'une dotation de recherche de 10 000 à 20 000 € par an.
- Revalorisation de la prime de responsabilité pédagogique (entre 3 500 et 15 000 € par an) qui permet de reconnaître l'engagement pédagogique en tenant compte de toutes les facettes de la mission d'enseignement.

DES MOYENS FINANCIERS RENFORCÉS

L'université de Créteil (Paris 12) augmente progressivement son soutien annuel à l'investissement recherche jusqu'à atteindre 1 M€ en 2010, finance 5 contrats doctoraux supplémentaires à hauteur de 170 000 €, ainsi que les stagiaires Master 2 recherche en stage dans les laboratoires de l'université.

L'université de Lille 2 a fait progresser l'enveloppe indemnitaire à destination des enseignants de 500 000 € à 1 500 000 €.

L'université Paris Descartes (Paris 5) a décidé d'indemniser de nouvelles tâches d'intérêt collectif, de prendre en compte un certain nombre de priorités et d'y consacrer une enveloppe supplémentaire de 500 000 €. L'université attribue désormais la prime d'excellence scientifique à 30 % de bénéficiaires supplémentaires.

L'université de Metz augmente de 30 % les crédits de laboratoires entre 2009 et 2010.

Un prix Nobel américain à Paris 7

Les universités disposent de nouveaux pouvoirs de recrutements. Ainsi, George Smoot, prix Nobel 2006 de physique pour ses travaux sur le fond diffus cosmologique, a été recruté par l'université Paris 7 Diderot. Il intègre le laboratoire AstroParticule et Cosmologie de l'université. Son ambition : créer un centre de cosmologie comme celui qu'il a développé à l'université de Berkeley.





AUTONOMIE: LES BÉNÉFICES POUR LES PERSONNELS INGÉNIEURS, TECHNIQUES, ADMINISTRATIFS ET DES BIBLIOTHÈQUES

Les universités ont développé une politique volontariste en matière de gestion des ressources humaines afin de mieux reconnaître l'investissement, la qualité du travail et les responsabilités de tous les personnels.

UN DÉROULEMENT DE CARRIÈRE AMÉLIORÉ ET UNE PROFESSIONNALISATION ACCRUE

L'université de Lorient organise un plan de formation au management sur deux ans pour les chefs de service.

L'université de Lille 2 engage une politique de requalification des emplois : 25 emplois ont été transformés en emplois de niveau supérieur.

Zoom sur l'université de Bordeaux 1

- Harmonisation des modalités de gestion indemnitaire et de carrière des personnels BIATOS quel que soit le corps d'appartenance.

- Augmentation de 55 % en moyenne des régimes indemnitaires des BIATOS sur la période 2007-2010.

- Développement d'une politique d'intéressement individuel ou collectif des BIATOS en relation avec les actions de recherche, de formation continue et d'apprentissage.

- Elaboration d'une « convention collective » d'établissement pour les agents contractuels.

L'université de Lyon 1 met en place un dispositif d'études de situation au travail afin de proposer, aux personnels en difficulté, un plan d'aide dans le cadre des possibilités offertes par l'université.

L'université de Montpellier 1 renforce son encadrement en transformant une partie de ses emplois de catégories B et C en catégorie A.

UNE VALORISATION DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL ET UNE RECONNAISSANCE DES RESPONSABILITÉS

L'université d'Aix-Marseille 2 valorise l'engagement et les résultats des ingénieurs techniciens de recherche et de formation, qui peuvent voir passer leurs primes de 3 800 € annuels à 5 800 € annuels.

L'université d'Aix-Marseille 3 attribue une dotation supplémentaire de 50 000 € pour les personnels administratifs et techniques et augmente de 7 % l'enveloppe indemnitaire.

L'université de Belfort-Montbéliard

attribue des compléments indemnitaires à des équipes impliquées dans des projets et pouvant percevoir des « primes d'intéressement » en fonction des objectifs.

L'université de Nancy 1

double l'enveloppe « prime de responsabilité pédagogique » et « prime de charges administratives », augmente de 13 % les primes des personnels BIATOSS et a versé une prime d'activité et d'investissement personnel à un tiers des BIATOSS en 2009.

« L'université a décidé d'attribuer à tous les personnels administratifs et techniques une prime annuelle, même aux personnels contractuels qui n'y avaient pas droit. Elle a aussi décidé d'abonder l'enveloppe qui permet d'assurer les primes, désormais mieux réparties et plus importantes pour tous les personnels. En matière de recrutement, l'université peut désormais avoir une politique plus attractive, par exemple pour attirer des enseignants-chercheurs étrangers. »

Sophie Béjean, présidente de l'université de Bourgogne

UN DÉVELOPPEMENT DE L'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE

L'université d'Aix-Marseille 2 consacre plus de 100 € par agent pour l'action sociale en 2009, et a pour objectif de passer à 300 € par agent en 4 ans (aides d'urgence, avantages en termes de vacances, de loisirs, de restauration collective).

L'université de Créteil (Paris 12) propose au personnel 10 berceaux à la crèche « 1, 2, 3, soleil ». Ce service sera complété par la mise en place d'une « halte garderie » ouverte à tous en fonction des places disponibles.

L'université de Franche-Comté met en place un service d'action sociale et culturelle avec un budget abondé sur fonds propres à hauteur de 80 000 €.

L'université de Nancy 1 double le montant moyen des prestations liées à la culture, attribué par personne, entre 2009 et 2010.



AUTONOMIE: LES BÉNÉFICES POUR LES UNIVERSITÉS

Les universités autonomes sont responsables de la gestion de leur masse salariale, de leur budget et de leur stratégie scientifique et pédagogique. Elles ont acquis la maîtrise de leurs recrutements, peuvent moduler les rémunérations et sont désormais identifiées comme des interlocuteurs à part entière par les entreprises et les collectivités territoriales. Grâce à l'autonomie, c'est la performance de l'ensemble du système universitaire qui a été améliorée.

UNE ORGANISATION MODERNISÉE ET SIMPLIFIÉE

L'université d'Aix-Marseille 1 développe de nouvelles fonctions comme le contrôle de gestion, renforce la gestion des ressources humaines, recrute des cadres issus d'horizons divers (France Télécom, collectivités locales...) pour répondre à des besoins nouveaux en termes de compétences.

L'université de La Rochelle développe sa communication interne, met en place de nouveaux outils d'aide au pilotage pour le contrôle de gestion, l'évaluation des enseignements ou encore l'insertion professionnelle des étudiants, et recrute des cadres pour faire face aux nouveaux besoins.

L'université de Lille 2 développe le service de gestion du patrimoine en recrutant des personnels issus des collectivités territoriales et met en place un service dédié au contrôle de gestion.

L'université de Lyon 1 simplifie son organisation en fusionnant ses différentes facultés et en restructurant l'ensemble de ses directions administratives et techniques, elle met en place plusieurs projets d'amélioration du fonctionnement de ses services aux étudiants, personnels, et partenaires, (l'organisation des inscriptions administratives, la maintenance immobilière, l'accueil téléphonique ou encore la gestion de la paye), et forme 120 personnes à la démarche qualité.

L'université de Montpellier 1 développe un service de contrôle de gestion, crée une cellule de pilotage de sa masse salariale et de ses emplois, et met en place des démarches d'évaluation innovantes.

« L'une de mes premières mesures a été de créer trois vice-présidences fonctionnelles qui n'existaient pas auparavant. J'ai donc nommé un vice-président aux relations entreprises et à la formation continue, un vice-président à la valorisation de la recherche, et une vice-présidente à l'insertion et à l'orientation. L'idée, c'est d'apporter une meilleure visibilité à l'université »

Luc Johann, président de l'Université de Metz

L'université de Saint-Etienne investit dans l'audiovisuel et l'informatique pour ses salles pédagogiques, met en place une nouvelle gestion des ressources humaines et pratique une auto-évaluation annuelle de la gouvernance.

DE NOUVELLES POSSIBILITÉS DE RECRUTEMENT POUR ASSURER LA VISIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS À L'INTERNATIONAL ET STIMULER L'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE

Toulouse 1 a utilisé les différents outils proposés par la loi sur l'autonomie : chaires d'excellence, chaires mixtes ou encore recours à des contrats aux rémunérations et primes adaptées à des enseignants de rang international. L'autonomie a notamment permis à l'université de recruter à temps plein, à compter du 1^{er} septembre 2010, James Hammit, américain, professeur à Harvard, pour 4 ans via la mise en place d'une chaire mixte avec l'INRA sur le thème du développement durable.

L'université de Cergy-Pontoise a recruté des professeurs de haut niveau au plan international en leur permettant de mener à bien un projet et de monter une équipe, en leur offrant des décharges de service, un accompagnement financier et humain.

L'université de Nantes a recruté sur des chaires mixtes d'excellence Nicolas Pétrélis, professeur de Mathématique à l'*Institut für Mathematik* de Berlin (chaire CNRS / Université de Nantes) et Yann Rollin, professeur de mathématique en poste à l'*Imperial College* de Londres, ancien enseignant chercheur au MIT.

« L'intérêt de cette réforme, c'est justement de donner aux universités de nouvelles marges de manœuvre pour recruter à leur guise, sans passer par l'Etat. Grâce à ce changement majeur, nous pouvons jouer dans la cour des grands, ce que nous faisons en embauchant un professeur de Harvard et une enseignante de la London School of Economics. Christian Hellwig, un jeune professeur allemand de macroéconomie à Ucla, certainement la mégastar de demain, nous a rejoint ; il souhaitait revenir en Europe. Oxford et d'autres établissements cotés le voulaient. Mais c'est chez nous qu'il a signé ! »

Bruno Sire, président de l'université de Toulouse I



L'UNIVERSITÉ : UN PARTENAIRE À PART ENTIÈRE, RESPONSABLE DE SES CHOIX ET DE SES ACTIONS ET RECONNU POUR SES SPÉCIFICITÉS

L'université de Cergy Pontoise a créé une fondation partenariale avec 5 partenaires (apport de 2,4 M€). Ces nouvelles sources de financement favorisent l'émergence de projets innovants (environnement numérique de travail, création de bourses d'études ou de recherche, création de chaires d'excellence thématiques) et le développement de travail transversal entre laboratoires de recherche et formations.

L'université de Clermont 1 a collecté plus de 3 M€ via sa fondation qui comprend aujourd'hui près de 170 partenaires d'envergure ancrés dans le territoire comme Michelin, Limagrin, ou encore Sanofi-Aventis. Grâce à sa fondation, l'université peut financer des bourses de mobilité, des prix pour les majors, ou encore des formations de médecins africains en partenariat avec des laboratoires privés.

L'université de Lyon 1 a créé une fondation partenariale qui soutient de nombreux projets : création de chaires d'excellence, octroi de 20 bourses de 3000 € à des étudiants méritants, soutien à des projets de recherche, réhabilitation d'un amphi en médecine, coordination de campagnes de mécénats qui ont notamment permis l'achat de 120 postes informatiques, d'un plan d'orientation interactif et de logiciels pour personnes handicapées.

« L'autonomie aura permis à l'université de se rapprocher du monde économique et en particulier du monde des entreprises. Nous avons, par exemple, signé des conventions avec le MEDEF qui permettront d'améliorer grandement l'insertion professionnelle des étudiants »

Marc Gontard, président de l'université de Rennes 2



© Université de la Rochelle

AUTONOMIE : LES BÉNÉFICIAIRES POUR LES PARTENAIRES

Grâce au passage à l'autonomie, le regard que les partenaires (organismes, entreprises, collectivités territoriales...) portent sur l'université, évolue positivement. Ils ont désormais affaire à des interlocuteurs compétitifs, stratégiques et dynamiques. Résultat : les liens se renforcent entre organismes de recherche et universités, les fondations se multiplient, les partenariats se développent...



© Université Paris Sorbonne / Olivier JACQUET

LES LABORATOIRES DE RECHERCHE BÉNÉFICIENT DES LIENS NOUVEAUX AVEC LES UNIVERSITÉS ENVIRONNANTES

L'université de Strasbourg a mis en œuvre la délégation globale de gestion avec le CNRS couvrant 12 laboratoires (les plus grosses unités de recherche de l'université). La moitié des laboratoires est gérée par l'université, l'autre moitié par le CNRS. En simplifiant la gestion, l'université et le CNRS redonnent du temps de recherche aux chercheurs.

L'université de Montpellier 1 lance un programme pour l'accueil de post-doctorants, renforce le pilotage de la recherche et crée 4 chaires mixtes : la politique de partenariat se traduit par la création de 2 chaires mixtes avec le CNRS dans le domaine de la santé, une chaire mixte avec l'Inserm (cancérologie) et une avec l'Inra (sciences économiques).

« Parfaite représentation de l'ouverture de l'université sur le monde socio-économique, les deux fondations de l'Université de la Méditerranée permettent de collecter des fonds pour promouvoir des recherches innovantes, en particulier dans le domaine du traumatisme, et dynamiser la formation par la mise en place de chaires. »

Yvon Berland, président de l'université de la Méditerranée

POUR LES ENTREPRISES ET LES COLLECTIVITÉS, LES UNIVERSITÉS DEVIENNENT DES INTERLOCUTEURS DE PREMIER PLAN

L'université de Clermont 1 fait participer à son conseil d'administration des personnalités importantes du monde économique local (le numéro 2 de Michelin, le directeur général des laboratoires Théa, un représentant du groupe La Montagne...). Leur présence constitue un accélérateur de projets, relayée par l'existence de la fondation universitaire. Une start-up sur l'antibiothérapie s'est ainsi montée en quelques mois avec le laboratoire Théa. De même, une pharmacie expérimentale financée par les laboratoires a été créée au sein de la faculté de pharmacie. Les étudiants y font des mises en situation avec de vrais clients.



« La participation aux fondations devrait en effet donner davantage de visibilité aux employeurs dans un contexte de « guerre des talents ». Un cabinet d'avocats qui a des projets en Chine peut très bien financer une année d'études sur place à un étudiant. Il se formera au droit local et sera ensuite susceptible d'être embauché. »

Louis Vogel, président de l'université Panthéon-Assas (Paris 2)

L'université de La Rochelle a travaillé avec le groupe Alstom au développement d'un diplôme universitaire qui vient compléter les masters en sciences pour l'ingénieur (130 heures de cours supplémentaires entièrement gratuits). Le contenu de la formation a été déterminé par les enseignants et le groupe Alstom avec un double objectif : améliorer l'insertion professionnelle des titulaires du master et accroître l'attractivité des formations rochelaises en ingénierie.

L'université de Limoges a créé avec la Région Limousin une Agence de valorisation de la recherche qui intègre l'ensemble des missions de développement d'activités économiques et de transfert de technologie. Le bilan est positif avec 20 nouveaux projets de valorisation, une capacité de contractualisation avec les industriels en hausse de 50 % et une progression de 20 % des projets d'incubation.

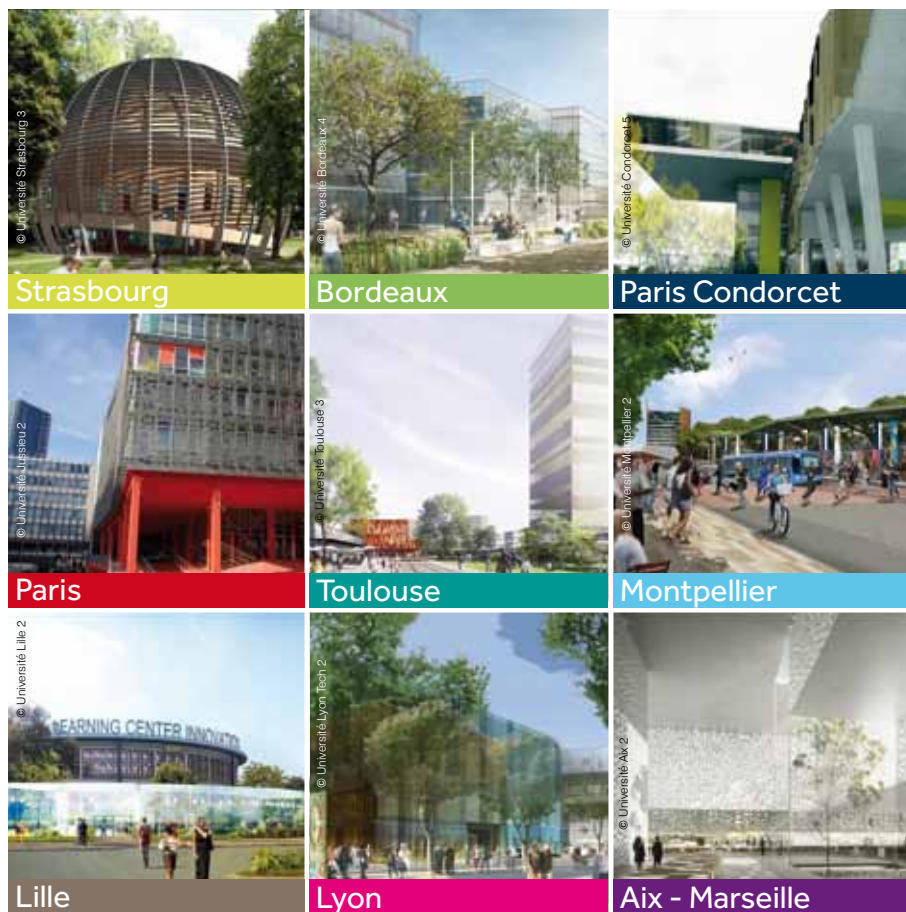
LES INTERACTIONS SE RENFORCENT ENTRE LES UNIVERSITÉS ET LEURS PARTENAIRES

L'université d'Aix-Marseille 3 a mis en place une fondation axée sur les savoirs, les métiers et les territoires avec un objectif : mener une réflexion commune (universités-entreprises-collectivités) sur la transformation des métiers.

L'université de Clermont 1 a noué un partenariat avec l'entreprise Tell How et une université chinoise, grâce auquel un institut franco-chinois a vu le jour au sein du technopôle de Nanchang (province de Jiangxi). Il s'agit de proposer une offre de formation française *off shore* pour former des cadres spécialisés dans des domaines innovants.

A l'université de Saint-Etienne, les étudiants ont réalisé avec les entreprises un guide de compétences associant, à chaque diplôme, des compétences identifiées (action pilote conduite avec l'APEC et le MEDEF).

OPÉRATION CAMPUS



POUR FAIRE **ÉMERGER** 12 GRANDS **PÔLES UNIVERSITAIRES** À VISIBILITÉ INTERNATIONALE

L'Opération Campus est un plan exceptionnel, doté de 5 Mds€, en faveur de la rénovation de l'immobilier universitaire lancé à l'initiative du Président de la République en février 2008. Au total, **12** campus d'excellence sont en train d'émerger qui seront la vitrine de la France et renforceront l'attractivité et le rayonnement de l'université française. 46 universités, 40 écoles et les organismes de recherche, 760 000 étudiants et 24 000 chercheurs sont concernés.

LES 12 **CAMPUS D'EXCELLENCE**

Aix-Marseille Université
Université de Bordeaux
Université de Toulouse
Campus Condorcet
Grenoble Université de l'Innovation
Lyon Cité Campus **Campus Lorrain**
Campus Montpellier Sud de France
Campus Grand Lille
Campus du plateau de Saclay **Universités de Paris**
Université de Strasbourg

Les campus ont été sélectionnés par un jury international selon quatre critères principaux : l'ambition scientifique et pédagogique du projet ; l'urgence de la situation immobilière et la capacité à optimiser le patrimoine immobilier ; le développement de la vie de campus, l'insertion du projet dans un tissu régional socio-économique et son caractère structurant et dynamisant pour un territoire.

Sur chacun de ces sites se retrouveront universités, grandes écoles, organismes de recherche, mais aussi des centres de

recherche privés avec, à la clef, une vraie vie de campus où scientifiques et étudiants se rencontrent en permanence et peuvent accéder, à toute heure, aux bibliothèques universitaires et à tous les services dont ils ont besoin.

Ces projets seront aussi exemplaires en termes de qualité architecturale et environnementale, d'accessibilité pour les handicapés ainsi qu'en termes d'intégration des nouvelles technologies. Ce sont des campus « vert » et à échelle humaine, ouverts sur la ville et sur leur territoire qui vont voir le jour.

